



## Séance du 28 juin 2022 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Isabelle Patout Mme Florence Widmer

46 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Christian Streit, Nicolas Rosat, Verena Gubler, Catherine Moret Neyroud, Thomas Buchanan, Jean-Charles Krebs, Ancilla Tétaz, Maxime Regidor.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : [president.conseil@aubonne.ch](mailto:president.conseil@aubonne.ch) et au [secretariat.conseil@aubonne.ch](mailto:secretariat.conseil@aubonne.ch). Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

### 1. Adoption du procès-verbal du 31 mai 2022

Mme Lindsay Lessard relève que son propos concernant la consommation de gaz de la piscine n'a pas été mentionné dans son intégralité dans le procès-verbal de la séance. La présidente répond qu'un procès-verbal n'est pas exhaustif et que la secrétaire va à l'essentiel des propos des conseillers. Le procès-verbal n'appelant pas d'autres commentaires, il est accepté par 40 conseillers, 6 abstentions, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau

Le Bureau du Conseil a reçu la démission de Mme Camila Boschung ; il regrette cette décision et remercie Mme Boschung pour le travail effectué durant cette première année de législature.

Le Bureau dans sa composition actuelle siège ce soir pour la dernière fois. MM. Olivier Gétaz à la présidence, Alain Biedermann à la vice-présidence, Mmes et MM. Marlene Matos Mendes, Valery Mäder-Santschy, scrutateurs et Véronique Martin Capriati et Daniel Favre scrutateurs suppléants formeront le nouveau Bureau dès le mois de juillet. La présidente leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs nouvelles fonctions.

Propos de Mme Catherine Zweifel, présidente sortante : « *Ce fut un plaisir de siéger à cette place durant ces deux dernières années, mais sans vous le cacher, un peu moins lorsque les points à l'ordre du jour s'annonçaient par avance épineux ou lorsque les problèmes logistiques dominaient les préparations du conseil durant la période Covid. J'ai énormément appris dans cette fonction, de la différence de traitements d'un postulat et d'une motion, au dépouillement de votations fédérales et*

*d'élections cantonales en passant par les diverses séances d'information avec le Bureau, la Préfecture et le Canton, sans oublier la gestion du stress qu'a généré la fusion de nos deux conseils réunis de janvier à juin 2021 avec 7 municipaux.*

*Ces deux années m'ont permis de côtoyer deux municipalités très différentes mais dans les deux cas, dans un climat d'échanges toujours respectueux et constructifs. Elles m'ont aussi appris que, nous autres conseillers communaux, perdions l'habitude d'interagir directement avec les municipaux en privilégiant interpellations ou motions formelles au conseil communal qui allongent parfois trop nos séances. N'oublions pas notre bon sens typiquement suisse et gardons tous en tête qu'une discussion informelle par téléphone, courriel ou plus conviviale autour d'un verre de blanc, restent souvent des manières plus efficaces et plus élégantes de soulever une question ou de régler un problème. Cette présidence fut un enrichissement personnel et politique et j'espère avoir été à la hauteur du rôle et de vos attentes.*

*Je finirai par remercier infiniment notre admirable et inimitable secrétaire du conseil sans qui rien n'aurait été si fluide. Jacqueline est partout, sait tout, et d'un mot simple ne manque jamais de me rappeler ce que j'oublie. Ce furent deux ans de grande collaboration et d'amitié. Merci aussi aux scrutatrices, Mmes Isabelle Patout et Florence Widmer et à notre huissier, M. Adrien Boehlen qui non seulement sont présents aux séances de conseil tous les trois, mais qui dimanche après dimanche, sont là pour les votations et ce dans une atmosphère calme et sympathique. Merci de votre confiance ».*

Pour les manifestations à venir, la présidente recommande de consulter le site communal à l'adresse [www.aubonne.ch/agenda](http://www.aubonne.ch/agenda).

### 3. Assermentation

La présidente procède à l'assermentation de M. Cédric Morier de la Liste de l'Armary en remplacement de Mme Camila Boschung, démissionnaire de cette même liste. Dès lors, 47 Conseillères et Conseillers sont présents.

### 4. Rapports des commissions - Préavis no 02/22 – Modernisation du contrôle des bâtiments communaux Salto

M. Diego de Haller donne lecture du rapport de la commission.

M. Yves Meylan donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci dépose l'amendement suivant : *Le Conseil communal accorde un crédit de CHF 360'000.- TTC au lieu des CHF 470'000.- demandés.* La commission ad hoc soutient l'amendement déposé par la CoFIN.

M. le Syndic Yves Charrière, au nom de la Municipalité, souhaite donner quelques explications avant l'ouverture de la discussion. Conformément à ce qui est mentionné dans le rapport de la CoFIN, le montant indiqué dans le tableau des investissements découlait d'une estimation sommaire alors que la somme présentée dans le préavis est le résultat d'une étude détaillée. Appuyée par le Service Technique, la Municipalité s'est attelée au relevé de tous les accès des bâtiments communaux en établissant une priorisation sur la base de divers critères soit l'accès au public, la sécurité nécessaire aux accès et aux accès du point de vue de l'exploitation. Elle est arrivée à la conclusion que 369 portes étaient concernées sur un nombre bien plus important et que le prix pouvait être bloqué, ce qui est particulièrement avantageux par les temps qui courent. La Municipalité ayant fait son analyse technique a quand même trouvé neuf portes à reporter mais n'a effectivement pas déposé un nouveau préavis prévu à la baisse comme le demandait la commission, ce qui n'est formellement pas dans ses attributions. Il n'est donc pas tout à fait exact comme cité dans le rapport de la CoFIN qu'il y a de bonnes raisons de faire ces changements de serrures sans plus de détails. Ces bonnes raisons, comme

mentionnées dans le rapport, remplissent deux classeurs fédéraux qui ont été mis à disposition des commissions. Dès lors, les commissions proposent d'amender ce préavis, ce qui est absolument dans leurs attributions. La Municipalité maintient son préavis et laisse place au débat.

La présidente ouvre la discussion sur l'amendement de la CoFIN.

M. Luc-Olivier Suter demande si en cas de révision du montant, à quelles portes celui-ci serait dévolu.

M. Diego de Haller répond que ce serait à la Municipalité de prioriser, jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 360'000.-, le changement des portes vraiment nécessaire.

M. Pieter Volgers demande quel sera l'effet ou les conséquences de cette réduction. M. le Syndic Yves Charrière répond qu'elles seraient essentiellement financières. En conséquence, les critères de sélection seront plus serrés que lors de l'établissement du préavis mais il ne peut dire aujourd'hui celles qui seraient abandonnées, en considérant que les bâtiments scolaires, les bâtiments loués au public et celles devant faire l'objet d'une attention particulière au niveau de la sécurité doivent l'être. M. le Municipal Laurent Auchlin appuie les propos en indiquant que si l'amendement est accepté, il faudra trouver CHF 110'000.- dans le budget courant ce qui va à l'encontre de ce que la municipalité est en train de mettre en place avec la proposition de baisse des points d'impôt.

M. Olivier Gétaz précise au nom de la CoFIN, que la municipalité doit se limiter au montant proposé dans l'amendement déposé par les commissions et qu'il n'est pas prévu d'utiliser la différence de CHF 110'000.- en la passant par le budget courant. M. le Syndic répond que la municipalité ne peut pas exclure que certaines portes seront équipées dans le futur et que les frais de montage seront passés par le budget courant ; le conseil aura tout loisir de faire des remarques à la présentation du budget 2023. M. Alexandre Liardet demande si les commissions ont étudié le bien-fondé des changements prévus par la municipalité, car si ceux-ci font sens, il faut, pour lui, dépenser le montant dans son entier. M. de Haller répond que les frais des 360 portes ne seront pas couverts par le montant de l'amendement et pour la commission ad hoc c'est à la municipalité de décider, en regard aux priorités, d'allouer ce montant de manière différente. Pour la commission il n'est pas nécessaire de changer les 369 portes. Suite à une séance, M. le Syndic et M. Calderini ont expliqué que le but de ces changements est la simplification du plan de fermeture global des bâtiments communaux. La commission ad hoc estime, en accord avec la CoFIN, que le besoin existe, mais que ce n'est pas le moment de dépenser une telle somme.

M. Daniel Blanchard préconise d'arrêter le saucissonnage, ces portes devront tôt ou tard être changées et cela ne fera que répartir les frais dans le temps ; il va personnellement soutenir le préavis municipal. M. Yves Meylan, rapporteur de la CoFIN, reconnaît qu'il n'est pas dans les mandats des commissions de juger de la nécessité de chaque porte à changer, mais il est apparu évident que les changements de certains locaux ne paraissent pas obligatoires dans l'immédiat. Pour lui c'est à la municipalité de prioriser ces changements en fonction des besoins absolument nécessaires ; quant aux autres, elles pourront être changées dans quelques années lors de travaux dans les bâtiments. M. Alain Biedermann soutient le préavis municipal, même s'il comprend le point de vue de la CoFIN ; à son avis il est logique d'effectuer ces changements de manière efficiente. M. Claude Ioset revient sur le fait que le rabais sera plus important si les travaux sont réalisés en une fois, ce qui est confirmé par M. Diego de Haller. Pour M. Christophe Hostettler si le devis est bloqué il pourrait évoluer à la baisse ou à la hausse dans le temps. M. le Syndic Yves Charrière signale qu'une réserve budgétaire de CHF 70'000.- a été faite mais que seul le prix du matériel est bloqué pour une réalisation sur deux ans.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet l'amendement au vote tout en rappelant que le vote sur celui-ci laisse entière liberté de vote sur le fond :

- Le Conseil communal accorde un crédit de CHF 360'000.- TTC à la place des CHF 470'000.- demandés.

Celui-ci est refusé par 23 voix, 15 oui, 9 abstentions.

#### Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit de CHF 470'000.- TTC pour la modernisation du contrôle d'accès des bâtiments communaux « SALTO » ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un amortissement linéaire sur 10 ans.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal.

La parole n'étant pas demandée, elle soumet le préavis municipal no 02/22 – Modernisation du contrôle des bâtiments communaux est accepté par 30 voix, 11 non, 6 abstentions. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour. M. le Syndic Yves Charrière remercie les conseillers pour la confiance témoignée, la municipalité a entendu le débat nourri et tiendra compte de ce qui a été dit pour repasser encore au crible le nombre de portes à changer.

#### 5. Rapports des commissions - Préavis no 03/22 – Rapport de gestion et comptes communaux 2021

*Conformément à l'art. 113 du règlement du CC, le conseil délibère séparément sur la gestion et sur les comptes. Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. Par conséquent, si la réponse de la Municipalité est acceptée par la CoGEST, le conseil ne se prononce pas. Cependant, si la discussion est demandée expressément par un conseiller, elle doit être ouverte.*

M. Nicolas Pulfer donne lecture du rapport de la CoGEST.

#### Vœux de la CoGEST et réponses de la Municipalité

1. La Municipalité engage des actions informatives et pédagogiques auprès de la population pour limiter la pollution lumineuse ; entreprend des démarches pour cadrer cette pollution par un règlement et informe le Conseil communal sur la possibilité ou non de le faire.

*Réponse de la Municipalité : Vœu accepté*

*La Municipalité va entreprendre des actions informatives concrètes pour limiter la pollution lumineuse. La Municipalité va étudier la possibilité d'ajouter un article ciblé dans l'un ou l'autre des règlements actuels sans créer un règlement propre à l'éclairage privé.*

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

2. La Municipalité entreprend des démarches pour l'installation de nouvelles bornes de recharge pour voitures électriques, en plus des deux nouvelles bornes annoncées au Chêne.

*Réponse de la Municipalité : Vœu accepté*

*La Municipalité est consciente de la demande accrue de places de recharge pour véhicules électriques et de places de parcs équipées de solutions de recharge. Dans tous les nouveaux aménagements cette problématique sera adressée et des places de recharges seront aménagées dans un délai raisonnable.*

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

3. La Municipalité entreprend les démarches pour augmenter les places d'accueil pour la petite enfance, en privilégiant la création d'une nouvelle crèche dans la localité d'Aubonne.

Réponse de la Municipalité : Vœu accepté

*La Municipalité est consciente de cette problématique. D'ailleurs Cupidon vient d'être agrandi. Elle s'engage à saisir toutes les opportunités qui se présentent. Elle est consciente qu'une réalisation rapide n'est pas proche.*

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz donne lecture du rapport de la CoFIN. En conclusion, la commission émet le vœu d'un suivi budgétaire plus formalisé par la municipalité tout au long de l'année et que les dépenses extrabudgétaires soient, dans la mesure du possible, soumises à l'approbation du Conseil communal avant d'être engagées. Dès lors, la CoFIN, à l'unanimité de ses membres, propose d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.

En réponse au vœu de la CoFIN, M. le Municipal Laurent Auchlin déclare que certains des dépassements mentionnés dans le rapport ne sont pas prévisibles en citant en exemple l'attaque informatique de Rolle, de compétence municipale et le décompte final de la sécurité publique qui lui parvient en mars de l'année suivante, comme bien d'autres. Dès lors, la municipalité tient à informer le conseil que des situations trimestrielles sont transmises à la CoFIN pour information et analyse. De plus, le rapport n'est pas parvenu à la municipalité, elle a donc été pressée par le temps pour amener ces réponses. En conclusion, la municipalité et ses services font leur possible pour tenir les budgets au plus près. Comme constaté dans la situation précédente la quasi-totalité des dépassements proviennent de charges qui ne sont pas dans sa compétence ou issus d'événements indépendants de sa volonté qui ont fait l'objet d'une annonce au conseil. Au final, les conseillers comprendront que la CoFIN se soucie de la tenue des budgets mais la municipalité ne comprend pas la remarque finale de la commission pour un suivi budgétaire plus formalisé de la municipalité qui est sans fondement et pas représentatif de ce qui est mis en place. Par conséquent la municipalité refuse le vœu.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz déclare avoir envoyé le rapport au greffe municipal à temps et demande si elle aurait dû l'envoyer à la Municipalité le même jour que celui du rapport de gestion. M. le Municipal Laurent Auchlin déclare que la municipalité ne l'a pas reçu.

*« Au terme de son mandat et de la vérification réalisée par la CoFIN, la CoGEST formule un constat positif sur la gestion de la Commune d'Aubonne. La nouvelle municipalité semble œuvrer avec enthousiasme, la commission a pu sentir un bel investissement qui se ressent dans l'évolution de certains dossiers abordés avec un regard plus frais. La législature ne fait que commencer et la commission souhaite que les municipaux et municipales conservent leur élan pour faire avancer et améliorer les dossiers en cours.*

*La CoGEST remercie la Municipalité, les services communaux et les divers employés pour leur travail tout au long de l'année au sein de la commune. La commission était elle aussi majoritairement nouvelle, les commissaires ont eu du plaisir à plonger dans les rouages communaux et à rencontrer des collaborateurs toujours disponibles ».*

En conclusion, la Commission de Gestion prie les conseillers d'accepter les comptes 2021 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité en votant le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- 1) Adopte
  - a) les comptes 2021 de la commune d'Aubonne faisant apparaître CHF 44'955'029.26 aux recettes, CHF 43'081'466.51 aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de recettes de CHF 1'873'562.75 ;
  - b) le bilan de la commune avec à l'actif comme au passif la somme de CHF 59'382'041.94, avec un capital après report de l'exercice courant de CHF 5'710'105.43 ;
- 2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2021 et de lui en donner décharge ;
- 3) donne décharge de leur mandat aux commissions de Gestion et des Finances.

La présidente ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Claude Ioset relève qu'en page 7 du rapport il est mentionné que la commune d'Aubonne est assujettie à la TVA alors que Montherod ne l'était pas et informe que cette dernière l'était depuis 2013. Il demande au municipal des finances d'en avertir le boursier communal.

La présidente soumet le vœu de la CoFIN aux conseillers : « *La CoFIN émet le vœu d'un suivi budgétaire plus formalisé par la municipalité tout au long de l'année et que les dépenses extrabudgétaires soient, dans la mesure du possible, soumises à l'approbation du Conseil communal avant d'être engagées* ».

La présidente ouvre la discussion sur le vœu de la CoFIN.

M. Guy Maurer s'exprime en disant qu'il y a un malentendu, et relève que la CoFIN sait qu'il y a des choses qui ne sont pas gérables à l'avance, et à son avis ce n'est pas un vœu contraignant dès lors il propose que la CoFIN le retire. La présidente s'adresse au président de la CoFIN au sujet de cette intervention et M. Olivier Gétaz répond qu'il ne comprend pas la question.

La présidente soumet une nouvelle fois le vœu de la CoFIN au vote. Le vœu de la CoFIN est refusé par 22 voix, 7 oui, et 18 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le préavis municipal no 03/22 – Rapport de gestion et comptes communaux 2021 qui est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic Yves Charrière remercie les commissions pour la qualité de leurs rapports et ce vote à l'unanimité qui conforte la municipalité dans sa position quant au suivi des comptes de la commune. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Rapports des commissions – Préavis no 04/22 – Interface de la Gare d'Allaman – Eude préliminaire d'aménagement

M. Alain Biedermann donne lecture du rapport de la commission.

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN qui préavise favorablement à l'octroi de cette demande de crédit.

La commission ad hoc, à l'unanimité de ses membres, prie les conseillers de voter le crédit suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.- TTC pour l'étude préliminaire d'aménagement de l'interface de la gare d'Allaman ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement au chapitre 9170 du bilan en attente du crédit d'ouvrage. Si les travaux sont réalisés, l'amortissement sera effectué conjointement au crédit d'ouvrage et si les travaux ne se font pas un amortissement extraordinaire sera effectué au bouclage des comptes d'un exercice.

La présidente ouvre la discussion sur les rapports des commissions. La parole n'étant pas demandée, elle soumet le préavis municipal au vote. Le préavis municipal no 04/22 – Interface de la Gare d'Allaman – Etude préliminaire d'aménagement est accepté à l'unanimité.

Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler remercie les commissions pour leur travail et les conseillers pour ce vote de confiance et signale qu'elle a reçu la convention signée par la DGMR pour le subventionnement accordé aux communes d'Aubonne et Allaman.

7. Préavis no 07/22 – Demande de crédit d'investissement pour le renouvellement du parc de véhicules communaux – Période 2022-2027

M. Laurent Auchlin donne lecture du préavis municipal en l'accompagnant de documents informatiques pour une meilleure compréhension.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit de CHF 1'575'000.- TTC pour le renouvellement du parc de véhicules communaux pour la période 2022-2027 ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante et/ou par des contrats de leasing ;
- autorise la Municipalité à amortir ces investissements en lien avec le plan prévu en fonction du type de véhicules à raison de :
  - 50% par un amortissement linéaire sur 10 ans pour les utilitaires à ponts et polyvalents, 8 ans pour les utilitaires et 5 ans pour les petits utilitaires et véhicules légers.
  - 50% par le fonds de renouvellement, compte no 9281.07 du bilan.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Daniel Blanchard, Thomas Buchanan, Mathieu Félix, Kirsti de Mestral, Christian Streit. Suppléants : Florence Widmer, Fabien Bettens.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Interpellation de M. Fabien Bettens – Zone réservée communale : de l'annonce d'une intention à la réalisation concrète des étapes de son établissement ?

Le Bureau du Conseil a reçu, en date du 19 juin, et conformément à l'art. 74 RCC, une interpellation de M. Fabien Bettens et consorts. Ce dernier donne lecture de son interpellation. Celle-ci est soutenue par plus de 5 membres du Conseil, elle est donc prise en considération.

M. le Municipal Nicolas Suter dit que la municipalité est surprise du ton de l'interpellation. Il fait part de l'état d'avancement de la procédure d'établissement, presque identique au PACom : les chiffres de 1 à 6 (annonce de l'intention, élaboration du projet, examen préalable du canton, adaptation du plan et du règlement, mise à l'enquête publique, traitement des oppositions) sont de compétence municipale. Seule la validation du préavis municipal est une prérogative du conseil communal suivie par l'approbation du Conseil d'Etat. La seule différence avec le PACom se trouve entre les points 1 et 2 soit l'examen préliminaire, alors que ce n'est pas le cas dans la zone réservée.

L'annonce de l'intention municipale a été faite le 23 juillet 2021, l'élaboration du projet de plan et de règlement également ainsi que l'examen préalable auprès du canton qui a été envoyé le 28 avril et dont la réponse est attendue pour mi-juillet. Il s'agira ensuite de s'attaquer à l'adaptation du plan et du règlement, de la mise à l'enquête publique, du traitement des oppositions, du dépôt du préavis municipal à faire valider par le Conseil communal et son approbation par le Conseil d'Etat.

Dès lors la municipalité en réponse à l'interpellation déclare que la procédure est clairement engagée. Selon les éléments du préavis à recevoir du canton : la mise à l'enquête serait possible en automne 2022, le traitement des oppositions et séances de conciliation sera possible dans les 90 jours suivant la fin de la mise à l'enquête. La date prévue de présentation du préavis municipal au Conseil communal relatif à l'établissement de la zone réservée dans les 90 jours suivants la fin de traitement des recours éventuels. Enfin l'adoption par le conseil de la zone réservée pourrait avoir lieu 60 jours après le dépôt du préavis. Pour terminer, l'approbation par le canton de ladite zone dans les 120 jours suivant l'acceptation du préavis.

L'art. 47 LATC traite des plans en voie d'élaboration : la municipalité peut refuser un permis s'il n'est pas conforme au Plan envisagé. A partir du moment où la municipalité refuse un permis, celle-ci a 14 mois pour mettre à l'enquête, puis 12 mois pour adopter le plan. Passé ce délai, le requérant peut renouveler sa demande. A ce jour aucun permis n'a été refusé par la Municipalité en lien avec l'art. 47 LATC.

Remarques liminaires : l'interpellation concerne la zone réservée. Il n'y a pas de grandes discussions à attendre sur le règlement de cette zone. Ladite zone met en pause tout nouveau volume. L'enjeu est le périmètre ainsi que l'application du règlement. L'effort principal de la municipalité est le PACom (fin des traitements de recours éventuels dans les 90 jours suivants).

La présidente ouvre la discussion sur l'interpellation et les réponses de la municipalité. La parole n'étant pas demandée, elle s'adresse à M. Fabien Bettens qui remercie la municipalité et M. le Municipal Nicolas Suter en particulier pour sa réponse exhaustive qui couvre l'ensemble des points soulevés dans son interpellation ; il regrette que celle-ci ait été prise pour un réquisitoire.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 9. Election d'un délégué suppléant au conseil intercommunal de l'Assagie

Mme Camila Boschung ayant démissionné du Conseil communal, l'assemblée doit procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant à l'Assagie. Les délégués actuels sont : M. Diego de Haller, Mmes May Guerraoui, Catherine Berger. M. Charles Gabella est suppléant.

Mme Anaïs Piguet présente Mme Véronique Martin Capriati comme déléguée suppléante. Mme Véronique Martin Capriati accepte le mandat. Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition, la présidente propose d'élire Mme Véronique Martin Capriati nouvelle suppléante au conseil intercommunal de l'Assagie tacitement. L'assemblée élit cette dernière par applaudissements. Mme



Véronique Martin Capriati remercie l'assemblée. La présidente félicite Mme Véronique Martin Capriati pour son élection et clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 10. Election d'un suppléant à la Commission des Finances (CoFIN)

M. Olivier Gétaz ayant été nommé à la présidence du Conseil communal, la CoFIN est à la recherche d'un ou une suppléante. La présidente demande si un membre du Conseil désire faire acte de candidature. M. Olivier Gétaz présente la candidature de M. François Linder, ancien membre de la CoFIN. M. François Linder accepte le mandat. Constatant qu'il n'y a pas d'autre proposition, la présidente propose d'élire tacitement M. François Linder nouveau suppléant à la CoFIN. L'assemblée élit ce dernier par applaudissement. M. François Linder remercie l'assemblée.

La présidente félicite M. François Linder pour son élection tout en rappelant que la CoFIN, comme les autres commissions, se constitue elle-même en élisant son ou sa président(e), et clôt ce point de l'ordre du jour.

#### 11. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que lors de sa séance du 21 juin, le conseil communal de Féchy a accepté le crédit de construction relatif au projet de planification Aubonne 2040 pour la construction d'un collège et d'une salle de gymnastique. Si tous les délais devaient être respectés, l'ouverture pourrait se faire en décembre 2024.

Comme la CoGEST et la CoFIN ont pu s'en rendre compte lors de la visite des domaines, des problèmes ont surgi avec la pompe solaire permettant de véhiculer l'eau du réservoir jusqu'au chalet neuf qui se situe à 2,5 km du Pré d'Aubonne et ce dès sa mise en service au printemps dernier. Toutes les équipes œuvrent pour trouver une solution à ce problème et dès lors les préavis municipaux ne peuvent être clos financièrement.

Enfin, elle revient sur la pratique réglementée des VTT en forêt. Celle-ci n'est autorisée que sur les routes et chemins forestiers. Il n'est pas autorisé d'emprunter les layons de débardage, les sentiers pédestres de même que les sentes d'animaux ou les secteurs de boisement forestier. Elle rappelle que tout nouveau parcours doit faire l'objet d'autorisations des communes, propriétaires privés et du garde-forestier et faire l'objet d'une mise à l'enquête pour être reconnu comme parcours balisé. Le site cantonal : /vtt-foret donne des informations relatives à la pratique du VTT en forêt. M. Diego de Haller a utilisé le site internet mentionné dans la brochure présentée par Mme la Municipale Sandra Linder, sur les chemins balisés du canton, malheureusement sans succès. Il lui est répondu que les chemins balisés sont mentionnés sur le site de swissmobil.ch. Le Parc Jura en présente plusieurs qui sont répertoriés et officiels.

M. le Syndic Yves Charrière revient sur la question de Mme Catherine Berger concernant l'interdiction de parcage sur le refuge des 3C, propriété des communes de Bougy, Féchy et Allaman, qui se situe dans la forêt près du cimetière de Pizy. Le parking a été interdit suite aux arrêts de camping-cars qui avaient pris l'habitude de s'y installer ; l'endroit était même référencé sur les sites dédiés à ces véhicules. La décision drastique a été prise d'interdire cette place au parcage ce qui permettra que cet arrêt ne soit plus mentionné sur les applications destinées aux camping-cars. M. le Syndic a reçu l'assurance de ses collègues des 3 villages que cette mesure est transitoire et que le parking sera réouvert dès que la situation sera calmée.

Mme Lorette Killias Leutwiler annonce un second encart de « *Raconte-moi Aubonne* » dans l'Aubonne Infos de juin et rappelle que toute personne intéressée à faire publier ses souvenirs dans la prochaine édition peut le faire en contactant l'adresse suivante : [cretegnyjacqueline@gmail.com](mailto:cretegnyjacqueline@gmail.com). Ce groupe de

la CC est composé de Mmes Suzanne Auchlin, Catherine Zweifel et Jacqueline Cretegny. Deux services communaux sont également mis à l'honneur dans cette édition ; elle annonce également que la piscine d'Aubonne sera à l'honneur durant toute la journée du 2 juillet prochain, à l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire. Enfin, la sortie des aînés aura lieu le 29 septembre prochain.

La Municipalité a acquis de la vaisselle réutilisable pour les manifestations qui sera utilisée pour la première fois à la fête nationale du 1<sup>er</sup> août à Montherod. Ce matériel, géré par un règlement, sera à disposition des sociétés locales et du public.

M. le Municipal Laurent Auchlin annonce que les rues du centre de Montherod seront à disposition des citoyens à l'occasion de la fête nationale le 1<sup>er</sup> août. Un papillon annonçant les activités de la journée parviendra prochainement à la population.

Il informe sur les investissements en cours : Mise en séparatif Place du Temple, Amiral Duquesne, terminé. Pré de Rolle et Pré d'Aubonne en attente de consolidation. Réfection de la chaussée Hermanjat, Trévelin et rte d'Allaman, terminé. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours (58%). Caserne du feu SDIS Etraz Région, toujours en cours (89%). Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (11%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (34%). Révision du Plan Directeur des Eaux (33%). Crédit d'étude construction scolaire du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT, pas encore commencé. Réfection du chemin des Mulets à Montherod (10%). Taux moyen de la dette à 1.06%.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

## 12. Questions, vœux et divers

M. François Strauss remercie le Bureau du Conseil et la Municipalité pour l'organisation de la séance extra-muros à la salle du Grand Conseil à Lausanne.

M. Christophe Hostettler remercie la Municipalité pour la rapidité avec laquelle elle a fait poser un miroir en face du chemin de Venengy à Montherod.

M. Charles Gabella donne quelques informations sur le projet de parcours balisé selon les normes de Swissmobil porté par SpotVTT Aubonne dont il est le président en collaboration avec M. Michel Brélaz et qui fait partie du développement touristique des districts de Morges et Nyon. Le but est de proposer une offre de parcours VTT dans la région et en particulier un parcours balisé et fléché. Ce projet est porté par MRT, l'Arcam, OT Nyon et Nyon Région et la SDA. Ce parcours au départ d'Aubonne, traverse Montherod, Gimel, Longirod, Burtigny pour rejoindre Essertines et le Signal de Bougy. L'étape de l'aval des communes et de certains organismes (Arboretum, Signal-de-Bougy, garde-forestiers) sont à bout touchant, et seront suivis par les autorisations des propriétaires fonciers. Le dossier sera ensuite remis au canton pour diffusion aux services concernés pour avoir les prérequis, puis le canton prendra en mains le balisage du parcours. Il y a une volonté claire du canton de développer le tourisme, la mobilité douce et le vélo et l'offre correspond à un besoin.

M. Yves Meylan annonce l'ouverture des inscriptions d'Aubonne Gourmande du 15 juin au 31 août. La balade aura lieu samedi 10 septembre prochain. On peut s'inscrire sur : [www.aubonnegourmande.ch](http://www.aubonnegourmande.ch).

Mme Florence Widmer revient sur sa question au sujet de la gestion du nettoyage des toilettes de la Place de la Grenade, via l'association du Cinéma Rex. M. le Syndic Yves Charrière y répondra lors d'une prochaine séance.

Mme Véronique Martin Capriati revient sur le projet d'ombrage du préau du Cœur du Chêne. Mme la Municipale Sandra Linder répond que le sujet est à l'étude ; la municipalité y reviendra quand elle aura plus d'informations et de précisions à donner au conseil.

Mme Jacqueline Creteigny annonce sa démission du poste de secrétaire du Conseil communal au 30 juin 2023. Ce délai permettra de trouver en toute quiétude la personne adéquate au printemps pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> juillet. L'assemblée remercie la secrétaire pour le travail accompli en l'applaudissant.

M. le Syndic, au nom de la Municipalité, remet aux membres des bureaux (anciens et nouveaux) les traditionnels présents de remerciement.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 23h10 et invite l'assemblée à un apéritif pour la fin de la législature 2021-22. La prochaine séance aura lieu mardi 30 août à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Catherine Zweifel

Jacqueline Creteigny

Présidente

Secrétaire